

Saison 2018/2019

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

info@na.ffme.fr
na.ffme.fr

SOMMAIRE

Préambule

I	Les étapes de la candidature.....	4
II	La structure d'accueil.....	5
III	L'organisation.....	6

Préambule

« La **Ligue** organise les compétitions officielles à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champion régional et procède aux sélections correspondantes. » (*Convention Fédé/Ligue 2017*).

Afin d'organiser au mieux ces compétitions, la Ligue doit pouvoir s'appuyer sur des organisateurs locaux clairement identifiés. C'est en ce sens, qu'elle a décidé d'élaborer un cahier des charges à destination des clubs souhaitant s'investir dans l'organisation de tels événements, permettant ainsi, à ces futurs candidats de :

- Leur rappeler les règles en vigueur concernant l'organisation de compétitions régionales.
- Les inciter à s'investir dans l'organisation de tels événements.
- Les aider à se projeter dans leur organisation afin d'optimiser celle-ci.

Enfin, pour faciliter la lecture du document, il semble important de commencer par définir clairement le rôle de chacun des acteurs dans l'organisation de ces événements. Lors de la mise en place d'un championnat régional, sera créé un comité d'organisation local, couramment appelé COL.

Ce COL sera composé de représentants de la Ligue d'une part et d'autre part de représentants du ou des clubs organisateurs.

A propos des rôles de chacun :

- La Ligue est responsable des aspects liés à la compétition (aspects financiers et techniques) : ouvertures, jury, médailles, mise en ligne de la compétition ...
- Le(s) Club(s) organisateur(s) est/sont responsable(s) des aspects liés à l'accueil et à l'animation de la compétition (aspects financiers et techniques) : accueil, gestion des espaces, repas, animations, podium ...

I. Les étapes de la candidature

Avant toute chose, le club doit s'assurer d'être à jour dans le règlement de ses cotisations Ligue et Départementale, sous risque de se voir refuser l'autorisation d'organiser la compétition régionale.

Pour retirer le dossier de candidature, vous pouvez soit en faire la demande auprès de la Ligue, soit vous pouvez le télécharger directement depuis le site internet de la Ligue : Na.ffme.fr rubrique Compétition puis documents utiles.

Une fois le document dûment rempli, vous devez le déposer avant le **Dimanche 30 septembre 2018** soit :

- Par voie postale au 2 avenue de l'Université 33400 TALENCE
- Par voie électronique à info@na.ffme.fr

Le dossier de candidature devra à minima contenir :

- Une lettre de candidature officielle
- Le document de candidature dûment rempli
- Un budget prévisionnel détaillé
- Un programme prévisionnel de la journée
- Une lettre s'engageant à respecter dans son intégralité le présent cahier des charges.

Sachez que vous pouvez déposer une candidature pour deux années successives. Par exemple, si votre candidature n'est pas retenue pour l'année n, cette dernière pourra être retenue pour l'année n+1.

La bonne réception de votre dossier de candidature, vous sera confirmée par la Ligue, dans un délai maximum de 15 jours. Une fois cette candidature enregistrée, c'est la commission compétition escalade qui sera chargée d'examiner et d'émettre un avis sur cette candidature. Un avis vous sera alors retourné pour vous informer de la décision de la commission.

Concernant le choix de la structure organisatrice, sachez que ce dernier sera fait au regard des moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de l'évènement, tout en respectant un budget le plus sincère possible.

Attention : Il est important pour l'organisateur de prendre contact dès le début de la démarche avec le comité territorial dont il dépend. Il lui est également conseillé d'aviser et de solliciter sa municipalité afin de lui exposer la manifestation projetée. Enfin le club organisateur peut également prendre contact avec la Ligue afin de l'aider à construire ce dossier.

II. La structure d'accueil

Pour répondre au règlement fédéral la structure doit à minima offrir :

AUX COMPETITEURS

- Une température minimale au pied de la SAE et dans les vestiaires de 14°C.
La température sera contrôlée par la Ligue avant le lancement de la compétition et aucune épreuve ne débutera si cette condition n'est pas respectée.

- Un espace aménageable pour les contrôles anti-dopage.
- Des vestiaires hommes/femmes séparés
- Une zone d'échauffement de type Pan (45m² recommandée)
- Un espace d'isolement pour 24 à 30 finalistes.

AUX OFFICIELS ET A L'ORGANISATION

- Des vestiaire(s) arbitres et juges de 12 places.
- Des vestiaire(s) ouvreurs de 3 à 6 places.
- Une salle secrétariat/PC.
- Une sonorisation fixe ou mobile de qualité, permettant l'annonce des jurys.
- Un local de rangement pour les ouvreurs.
- Du matériel technique adapté.

AUX SPECTATEURS ET A LA PRESSE

- Un espace réservé au public et la presse (500 places recommandé dont 200 places assises).

La gestion des flux (passages des sportifs, libre circulation des spectateurs...) doit être prise en compte dans l'aménagement de cet espace.

III. L'organisation

MISE EN PLACE DE LA COMPETITION

La Ligue reste entière responsable de la sélection du chef ouvrier ainsi que de son équipe d'ouvriers. Cependant, elle fera le maximum pour prendre en considération et mettre en valeur les forces vives du territoire. Ce qui signifie également que les charges liées à cette équipe seront supportées en totalité par la Ligue.

Dans le cas où le club souhaiterait fortement conseiller un chef ouvrier ou ouvrier, le club se portera garant de son indemnisation et de sa prise en charge.

En ce qui concerne les ouvertures, si cela est nécessaire l'utilisation d'une nacelle élévatrice est vivement conseillée par la Ligue.

Ce qui ne signifie pas que l'ouverture des voies à la corde est à proscrire. En effet, nous étudierons toutes les possibilités en fonction des spécificités locales et des particularités techniques de la salle.

L'ARBITRAGE

La Ligue reste entière responsable de la sélection du Président de Jury. Cependant, elle fera le maximum pour prendre en considération et mettre en valeur les forces vives du territoire. Ce qui signifie également que les charges liées à ce PDJ seront supportées en totalité par la Ligue.

Dans le cas où le club souhaiterait fortement conseiller un PDJ, le club se portera garant de son indemnisation et de sa prise en charge.

La convocation des arbitres est assurée par le responsable de l'arbitrage (PDJ). A eux de confirmer leur présence au minimum une semaine avant le début de la compétition afin de prévoir leur éventuel remplacement.

Lors de la manifestation une salle équipée d'à minima, un ordinateur d'une imprimante et d'une chaise, est mise à disposition du Président du jury.

Le club organisateur doit s'assurer de confier le secrétariat à une personne connaissant le fonctionnement de Class'Cîmes. Il pourra s'appuyer sur un membre de la Ligue.

Enfin, chaque membre du jury doit pouvoir disposer le jour de la manifestation du matériel nécessaire à l'arbitrage (table, chaise, feuilles blanches).

RESULTATS ET RECOMPENSES

Le club organisateur doit pouvoir mettre à disposition un podium pour la remise des récompenses.

Les médailles attribuées aux différents compétiteurs réalisant un podium seront fournies par la Ligue.

Les autres lots divers sont à la charge du club organisateur.

COMMUNICATION

Le club organisateur gère lui-même ses invitations (sponsors locaux, élus, presse ...).

La Ligue s'engage à relayer la communication faite autour de votre événement sur l'ensemble de ses supports de communication (Site, réseaux sociaux...).

Vous pouvez également solliciter la Ligue afin de créer des visuels de communication (affiche, flyer) permettant la mise en valeur de l'événement. Cependant si le club organisateur souhaite imprimer et distribuer ces supports, ils resteront à sa charge.

LE REPAS

Le club organisateur se chargera de la prise en compte des repas des officiels (PDJ, juges, ouvreurs, assureurs). Il s'engage alors à fournir à ces bénévoles, un repas de qualité avec un plat chaud de préférence. C'est également l'occasion pour le club de mettre en avant la richesse de son patrimoine local.

Concernant les frais liés à la restauration des officiels, la Ligue s'engage à participer à ces frais à hauteur de 5€ par repas et par jour.

Le club organisateur doit prévoir un espace spécifique pouvant accueillir une quarantaine de bénévoles assis, ou si le programme ne le permet pas, le club organisateur s'engage à fournir aux juges le nécessaire pour se restaurer.

LA BILLETTERIE/DROIT DE JEU

Le club organisateur de la compétition s'engage à mettre en place la gratuité des entrées.

Les droits d'inscriptions seront établis et perçus par la Ligue. C'est également la Ligue qui procédera à la mise en ligne de la compétition.

AUTRE

Les photos prises des compétiteurs lors de la manifestation doivent être libres de droit.

Le club organisateur s'engage à mettre à disposition l'ensemble du matériel nécessaire à la tenue et au bon déroulement d'une telle manifestation (Brosses prises : petites, grandes...).